



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Bourgogne-Franche-Comté

Suivi par :
Service régional de la formation et du développement
Valérie JACQUEMIER – 03.39.59.41.50.J

N° INTERNE : 2026-17 - DRAAF – BFC

ARRÊTÉ N°2026-

**PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (CREA)
de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

La Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte d'Or

Vu le code de l'éducation,

Vu le code rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment les articles L814-1 & 5 et R811-33 à 40,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu la circulaire DGER/SDEPC/C2007-2007 du 20 mars 2007 ayant pour objet le fonctionnement des Comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA),

Vu l'arrêté préfectoral n°26-111 BAG du 27 avril 2026 portant délégation de signature à M. Björn DESMET, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté, pour les compétences administratives générales,

Vu les résultats des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2025 et l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA 2019-15 du 27 juin 2019 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu les résultats de la consultation générale des personnels du 1^{er} au 08 décembre 2022, publiés par Note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-934 du 20/12/2022,

Vu la répartition des sièges des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements de l'enseignement agricole public au CSA REA,

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 30 00 - - mèl : srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnés à l'article R 814-33 et R814-35 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les propositions faites par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en ce qui concerne le représentant de l'établissement public d'enseignement agricole ou vétérinaire,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les membres ci-après du CREA, présidé par la Préfète de région ou par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou par son représentant, sont nommés, **jusqu'au 15 mai 2029 au plus tard**, comme suit :

I - Au titre du c) du 1° de l'article R814-33 du CRPM	
Chambre Régionale d'agriculture	Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ou son représentant : Titulaire : M. Emilien CLAUDEPIERRE Suppléante : Mme Justine GRANGEOT

II - Au titre du d) du 1° de l'article R814-33 du CRPM		
Etablissement Public d'Enseignement Agricole ou Vétérinaire	TITULAIRE	SUPPLÉANT
	Mme Michèle LEBLANC-ALBAREL	M. Pierre MARTIN

III - Au titre du e) du 1° de l'article R814-33 du CRPM		
Associations ou Organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales FRMFR	M. Ludovic BUFFAVAND	M. Xavier PATTON
	M. Serge VIENNOT	M. Fabrice RAGNI
Comité National de l'Enseignement Agricole Privé CNEAP	M. Pierre LEBAS	Mme Virginie VALLEE
Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion UNREP	Mme Delphine MARQUET	M. Daniel BENISTANT

IV - Au titre du a) du 2° de l'article R814-33 du CRPM

Organisations syndicales représentatives des <u>personnels</u> des établissements d'enseignement agricole <u>publics</u>	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SNETAP-FSU	Mme Marie Agnès LIEGEON	Mme Catherine BOURDELLE
	Mme Anne-Charlotte LAMOTTE D'INCAMPS	Mme Samira HANCHI
	M. Raphaël JAILLET	M. Thierry MARTELET
	Mme Sylvie DEBORD	M. Jean-Philippe GARCIA
	M. Jean-Louis BERNER	M. Frédéric MESURE
CFDT	M. François ARMBRUSTER	Mme Catherine GITTON
FO	M. François PONSOT	M. Olivier RIBAILLER
UNSA	M. David GRIVOLLAT	M. Olivier JAILLET

V - Au titre du b) du 2° de l'article R 814-33 du CRPM

Organisations syndicales représentatives des <u>personnels</u> des établissements d'enseignement agricole <u>privés</u> ayant passé un contrat avec l'État implantés dans la Région	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FEP-CFDT Privé TP	Mme Catherine GIRARDY	M. Christophe MAUMY <i>Non désigné</i> <i>Non désigné</i>
	M. Marc BARRAULT	
	Mme Virginie BARRAULT	
SYNEP CFE-CGC Privé RA	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VI - Au titre du a) du 3° de l'article R 814-33 du CRPM

Organisations représentatives des <u>parents d'élèves</u> de l'enseignement agricole	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement <u>public</u> FCPE	M. Jean-Louis DUMONT	Mme Catherine JORGE
	Mme Guénaëlle MIGNOT	M. François RIOTTE
	M. Jean-François HENNARD	M. Philippe CANALDA
Fédération familiale nationale pour l'enseignement agricole <u>privé</u> FFNEAP	M. Rémy GUILLOT	<i>Non désigné</i>
Union nationale des maisons familiales rurales UNMFR	M. Serge VIENNOT	<i>Non désigné</i>
Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion UNREP	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VII - Au titre du b) du 3° de l'article R 814-33 du CRPM		
Organisations professionnelles et syndicales des exploitants et des employeurs	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles FRSEA	Mme Catherine FAIVRE PIERRET	M. Stéphane SAUCE
Confédération paysanne de Bourgogne-Franche-Comté	Mme Fanny COLLIN	Mme Marie POUPON
Jeunes Agriculteurs JA	M. Philippe CORNU	M. Simon GAUCHE
Coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté	M. Thierry-James FACQUER	M. Cyril HOFFMANN
Salariés de l'agriculture et des industries agroalimentaires	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FGA-CFDT	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>
CGT Branche agricole	<i>Non désigné</i>	<i>Non désigné</i>

VIII - Au titre de l'article R 814-35 du CRPM	
Personnalités qualifiées	Mme Estelle VEUILLEROT – Institut Agro Dijon
	M. Christophe BREUILLET ou Mme Hélène Poirier (VITAGORA)
	Mme Angèle BOYER - FIBOIS

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°BFC-2025-20 / 2025-10-01-00007 du 01/10/2025.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le

Pour la Préfète,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Signé

Björn DESMET